



**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

REDHAC
RESEAU DES DEFENSEURS
DES DROITS HUMAINS
EN AFRIQUE CENTRALE



CIRLAV
COMITÉ INTERNATIONAL POUR
LA RÉHABILITATION ET LA LIBÉRATION
DE M. AMADOU VAMOULKÉ



Communiqué Presse N°54 du 30 juin 2021

1802 jours de détention illégale – 72 renvois du procès
Pour le journaliste camerounais M. Amadou VAMOULKÉ

1802 jours ; ce sera la durée de la détention illégale du journaliste camerounais Amadou Vamoullé à la date de la prochaine audience de son procès programmée à Yaoundé le vendredi 2 juillet 2021.

Septuagénaire gravement malade, Monsieur Vamoullé est toujours retenu illégalement malgré son statut d'inculpé libre, depuis près de cinq ans, dans le cadre d'un procès qui ne peut se dérouler faute de preuve ni de témoin à charge.

De nombreuses organisations internationales demandent officiellement sa libération : l'ONU (Organisation des Nations Unies), RSF (Reporters Sans Frontières), FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme), Media Defence, UPF (Union de la Presse Francophone, REDHAC (Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale), CIRLAV (Comité International pour la Réhabilitation et la Libération d'Amadou Vamoullé), ...

Les attestations de professeurs de médecine camerounais et français attestent depuis des mois que son état de santé très dégradé ne lui permet pas de faire face plus longtemps à cette détention arbitraire.

Le procès de Monsieur Amadou Vamoullé a établi un record de 72 renvois consécutifs !

Première audience de la première procédure le 31/07/2017 suivie de 48 renvois successifs aux dates suivantes :

16/08/2017, 19/09/2017, 06/10/2017, 01/11/2017; 20/11/2017; 12/12/2017; 30/01/2018; 06/03/2018;
11/04/2018; 17/05/2018; 08/06/2018; 10/08/2018; 14/09/2018; 31/10/2018; 04/12/2018; 21/1/2019;
01/03/2019; 03/04/2019; 09/05/2019; 25/06/2019; 28/08/2019; 16/09/2019; 09/10/2019; 25/06/2019;
28/08/2019; 19/09/2019; 09/10/2019; 21/11/2019; 28/11/2019; 07/01/2020; 25/02/2020; 07/04/2020;
28/05/2020; 10/07/2020; 07/08/2020; 08/09/2020; 09/10/2020; 12 et 13/11/2020; 23 et 24/11/2020; 23/12/2020;
17/02/2021; 26/03/2021; 07/05/2021; 17/05/2021; 18/06/2021; 06/07/2021.

Première audience de la seconde procédure le 25/11/2019 suivie de 24 renvois successifs aux dates suivantes :

21/01/2020; 12/02/2020; 26 et 27/03/2020; 26 et 27/05/2020; 7 et 8/07/2020; 17/08/2020; 03 et 04/11/2020; 15
et 16/12/2020 ; 04 et 05/01/2021; 23 et 24/02/2021; 13/04/2021; 27/05/2021; 31/05/2021; 02 et 03/06/2021,
02/07/2021; 26/07/2021.

COMMUNIQUE DE PRESSE DES AVOCATS DU JOURNALISTE AMADOU VAMOULKE DROIT DE REPONSE A M. BELA BELINGA ISAAC JOEL

Paris, le 28 juin 2021

Nous, avocats de Monsieur Amadou VAMOULKE, souhaitons apporter certaines précisions à la suite du droit de réponse de Monsieur BELA BELINGA à l'article publié par Jeune Afrique le 15 juin 2021, intitulé « *Cameroun : avec Amadou Vamoulké, la justice marche sur la tête* », relayé dans la presse camerounaise et qui faisait suite à un autre droit de réponse publié dans le journal Kalara le 8 juin 2021.

Monsieur BELA BELINGA a réalisé avec sa société BBI Advisory& Audit un audit des comptes de la CRTV (*Cameroon Radio Television*) sur la base duquel a été initiée une procédure judiciaire à l'encontre de notre Client sur le fondement d'accusations de détournement de fonds publics tout à fait fallacieuses.

Monsieur BELA BELINGA croit pouvoir clore tout débat le concernant en égrenant la litanie des diplômes, titres et fonctions dont il dit disposer, sans toutefois pouvoir faire taire les nombreux doutes qui pèsent sur le sérieux avec lequel il a accompli sa mission d'audit des comptes de la CRTV juste après l'arrestation de Monsieur VAMOULKE.

Or, d'une part, les conditions de désignation de la société BBI ADVISORY & AUDIT par la CRTV pour auditer les comptes de l'entreprise, sont pour le moins troublantes.

Ainsi, après que BBI a adressé son offre de services à la CRTV le 29 août 2016, le Ministre des Marchés Publics a écrit au Directeur général de l'entreprise en lui demandant avant toute chose de « *procéder à la consultation d'au moins trois cabinets* » d'expertise-comptable et de « *soumettre le dossier y afférant à la commission interne de passation des marchés pour examen et avis* ».

Cette consultation n'aura jamais lieu et BBI sera, en dépit de son offre très supérieure au prix du marché (80 millions de francs CFA facturés pour l'ensemble de ses missions), mandatée par la CRTV pour effectuer l'audit de ses comptes.

Au-delà de l'opacité des conditions de désignation de BBI, nous nous étonnons de l'anormale rapidité avec laquelle la mission a été « menée ».

En effet, la mission confiée à BBI devait à l'origine ne porter que sur une période s'étendant du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2016 mais, *in fine*, a concerné 6 exercices et demi (du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2016), sans que l'on ne puisse l'expliquer.

Or, alors même que l'audit devait donc porter sur 6 exercices et demi, la mission de BBI n'a duré que 2 mois et demi, ce qui est proprement irréalisable compte-tenu de la masse d'informations à traiter.

Monsieur BELA BELINGA a beau nier que sa mission a porté sur 6 exercices et demi, cela figure expressément sur l'offre de services qu'il a adressée à la CRTV le 29 août 2016.

D'autre part, il apparaît qu'à l'occasion de l'audit des comptes de la CRTV, la société BBI a créé de toutes pièces un compte débiteur libellé au nom d'Amadou VAMOULKE, à hauteur de 2.143.273.911 FCA.

Il est indubitable que cette ligne comptable fictive a été créée dans le seul but de matérialiser – bien maladroitement – le prétendu détournement reproché à Monsieur VAMOULKE, ce en contravention avec les règles déontologiques les plus élémentaires de la profession d'expertise comptable.

Cette supercherie a été révélée par le cabinet d'audit BEKOLO & Partners, qui a succédé à BBI après sa révocation à la demande du Conseil d'administration de la CRTV en juin 2018, compte-tenu du « *non-respect des règles déontologiques* », du « *non-respect des obligations contractuelles* » et, enfin, du « *non-respect des principes de bonne foi et de saine collaboration* ».

Les honoraires perçus par BEKOLO & Partners, dont la réputation n'est plus à faire au Cameroun, étaient d'ailleurs considérablement moins élevés que ceux facturés par BBI à la CRTV.

D'autres éléments doivent aussi être soulignés, qui viennent illustrer le caractère tout à fait fictif des accusations portées contre Monsieur VAMOULKE.

Alors même que l'auditeur légal de la CRTV, Président de la Commission financière de la CRTV, avait assuré que les comptes de l'entreprise étaient réguliers, son avis n'a tout simplement pas été pris en compte par BBI.

En outre, tandis qu'il faisait partie du Conseil d'administration de la CRTV ayant approuvé les comptes de la CRTV audités par BBI, le Ministre des Finances s'est par la suite constitué partie civile dans le cadre de la procédure pendante devant le Tribunal Criminel Spécial contre Monsieur VAMOULKE.

Ministère des Finances pour lequel Monsieur BELA BELINGA prétend également travailler sur une base régulière, dans un mélange des genres fort malsain.

Il convient de rappeler, encore une fois, le caractère tout à fait fantaisiste du détournement de fonds reproché à Monsieur VAMOULKE, d'un montant initial de 25 milliards de francs CFA, soit une somme supérieure au budget annuel de l'entreprise, et intégrant des créances douteuses vieilles de 20 ans, quand Monsieur VAMOULKE n'était pas encore Directeur général de la CRTV.

Enfin, des précisions fondamentales doivent être formulées quant au *curriculum vitae* de Monsieur BELINGA, dont il s'enorgueillit à de nombreuses reprises du prétendu prestige.

Il ressort de la base de données *theses.fr* (tenue par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) que la thèse de Monsieur BELA BELINGA sur « *L'amortissement du capital humain* » est toujours en cours de rédaction à l'heure actuelle, ce depuis 2013.

Il n'est pas davantage titulaire d'un quelconque Master de HEC Paris, l'École nous ayant expressément indiqué que Monsieur BELA BELINGA ne faisait pas partie de ses anciens élèves.

De quoi relativiser très sérieusement les très nombreux titres dont il se targue de disposer...

Enfin, Monsieur BELA BELINGA ajoute encore à la confusion s'agissant des décisions de justice rendues en France contre les sociétés BVA AUDIT & CONSEIL France et BBI ADVISORY & AUDIT dont il était le Président et qui ont fait l'objet de liquidations judiciaires en 2017.

Aussi, il suffit de consulter ces jugements rendus en 2017 pour en conclure que ceux-ci ne l'ont pas été à la suite d'une « *restructuration de sociétés, qui peut relever d'une volonté manifeste* », mais bel et bien dans les deux cas d'une **insuffisance d'actifs**.

La société BBI ADVISORY & AUDIT de Monsieur BELA BELINGA a également été condamnée définitivement par le Tribunal de commerce de Lyon en mai 2016 pour des impayés.

Si cela ne constitue en effet pas une faute pénale (nous n'avons jamais évoqué le casier judiciaire de Monsieur BELA BELINGA), ces deux liquidations permettent néanmoins de tempérer fortement le crédit professionnel que s'auto-attribue Monsieur BELA BELINGA aux termes de son droit de réponse.

Rappelons que cette affaire revêt une urgence capitale, Monsieur Amadou VAMOULKE, journaliste septuagénaire mondialement reconnu pour son intégrité et son honnêteté, gravement malade, étant détenu illégalement depuis près de cinq années dans le cadre de deux procédures judiciaires ne reposant sur aucune charge réelle et qui a établi un record de 72 renvois consécutifs.

L'ONU ainsi que de nombreuses organisations internationales (Reporters sans Frontières, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, Media Defence, REDHAC, CIRLAV etc.) réclament sa libération immédiate.

Nous ferons tout ce qui est de notre pouvoir pour qu'émerge dans les meilleurs délais la vérité sur les accusations fictives portées contre Monsieur VAMOULKE et à la fabrication desquelles Monsieur BELA BELINGA a, nous en sommes convaincus, fortement contribué.



Benjamin CHOUAI
Avocat à la Cour de Paris



Fabrice EPSTEIN
Avocat à la Cour de Paris



Alice NTOM
Avocate au Tribunal de Douala

Lettre ouverte du journaliste M. Amadou VAMOULKÉ
à M. Laurent ESSO, Ministre de la Justice de la République du Cameroun

Prison de Kondengui, le 30 mars 2021

Monsieur le Ministre,

Un troisième locataire de la cellule que je partage avec huit autres détenus vient d'être testé **positif à la COVID 19 et amené à l'hôpital. Le deuxième est revenu dans notre cellule en** étant porteur de sévères séquelles, avec des douleurs étouffantes à la poitrine. Ce dernier nous a rapporté que le premier, qu'il a laissé à l'hôpital, lui a appris que ses poumons étaient endommagés à 40%.

Je sais que ce mal mortel m'attend au tournant et pourrait m'emporter, que le pire pourrait advenir et que vous pourriez être amené à redire les mots que vous auriez prononcés en apprenant la mort de Frédéric Ekande (que vous connaissiez pourtant bien), survenue la veille de la fin de ses 12 ans de prison: "*ça ne me fait ni chaud ni froid*".

On finira par savoir pourquoi vous ne croyez pas devoir accorder un peu d'attention aux dénonciations de la manière dont votre autoritarisme nuisible conduit la justice au Cameroun. Oui, nous en connaissons la rengaine mais personne n'y croit : "*la justice est indépendante du pouvoir exécutif*". Il faut le démontrer. Les anglais disent "*the proof of the pudding is in the eating*". Je doute que vous ne sachiez pas que les charges fantasmagoriques qui m'accablent ne portent pas sur un enrichissement personnel et que je me retrouve sans raison valable dans un procès qui, ne pouvant aboutir, a établi un record mondial de 64 renvois consécutifs. Je ne reviendrai pas non plus sur le fait que, malgré mon statut d'inculpé libre et mon état de santé qui selon les experts médicaux nécessiterait une extradition sanitaire, je demeure emprisonné illégalement depuis près de cinq années. Cette parodie de justice a été largement dénoncée dans notre pays du Cameroun, mais aussi officiellement par l'ONU et d'autres organisations internationales.

Le temps est en effet venu de m'adresser à vous publiquement et dans l'urgence (je m'en excuse car vous auriez déclaré que "*les urgences c'est à l'hôpital*"). Je voudrais ainsi prendre date sur trois points :

- d'abord je vous envoie mon strident mais néanmoins déférent "*Ave Laurentius, moriturus te salutat*", comme le clamaient dans l'arène où on les projetait, les gladiateurs romains avant qu'un coup de sabre fatal ne leur tranche la tête.

- ensuite vous rappeler que le mot "ministre", dans son étymologie latine, désigne un légat, à savoir quelqu'un qui est au service d'un autre, ou de son peuple. Ce peuple, dont je me demande bien désormais si j'en suis vraiment issu, dira un jour prochain s'il perçoit le service ce dont je me permets de douter. Mais si vous pensez être réellement au service d'un autre, merci de nous le confirmer pour que nous sachions qui vous donne ce droit quasi divin de vie et de mort sur vos concitoyens ? Et par la même, qui pensez-vous sera votre juge ?

- Enfin, il est bon que vous sachiez que vous m'avez, sans en avoir l'air et sans raison défendable, déclaré la guerre. Il m'a fallu un temps d'interrogation anormalement long pour en convenir, ne pouvant me résoudre à admettre que quelqu'un à qui vous n'avez fait aucun mal décide de vous mettre à mort, pour son bon plaisir ou pour son confort personnel. Je suis aujourd'hui porté à admettre ce que mes amis n'arrêtent pas de me dire, à savoir que mon seul tort serait d'avoir été trop honnête et trop intègre, et pour cela insupportable à certains. Si cela était définitivement vrai je dirais, en empruntant au poète québécois Gilles Vignault "*Mon pays n'est pas un pays*".

Vous m'avez donc déclaré la guerre, ainsi soit-il. Mais je serais étonné que dans ce département du Mayo Danay dont je suis originaire, quelqu'un ne vous rappelle pas un jour de manière appropriée - et je l'espère proportionnée - que vous avez outrepassé votre pouvoir en dépassant toutes les bornes de l'inhumanité.

Je sais que cette interpellation publique peut me valoir, comme à certains autres déjà, d'être transféré dans un lieu d'incarcération plus inhumain comme la prison du SED (Secrétariat d'Etat à la Défense). Mais cela m'importe peu, puisque sans avoir jamais rien détourné, j'ai déjà passé 1708 jours d'incarcération illégale à la prison de Kondengui.

Salutations distinguées.



**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

REDHAC
RESEAU DES DEFENSEURS
DES DROITS HUMAINS
EN AFRIQUE CENTRALE



CIRLAV
COMITÉ INTERNATIONAL POUR
LA RÉHABILITATION ET LA LIBÉRATION
DE M. AMADOU VAMOULKÉ



Communiqué Presse N°54 du 30 juin 2021

Evacuation sanitaire urgente : Détenu illégalement depuis près de cinq ans dans un procès renvoyé 72 fois, le journaliste Amadou Vamoukè perd l'usage de ses membres inférieurs et cohabite en cellule avec des personnes atteintes de la COVID 19

Seul journaliste africain nominé au Prix Reporters Sans Frontières 2019 pour la liberté de la presse, l'ancien DG de la CRTV (Cameroon Radio and Television) a selon RSF « régulièrement dénoncé le monopole d'information détenu par la chaîne TV publique et la criminalisation des professionnels des médias ».

Amadou Vamoukè est un prisonnier politique détenu illégalement depuis plus de 1800 jours. Son procès, qui ne peut se dérouler faute de preuve ni de témoin à charge, a établi un record mondial avec 72 renvois consécutifs. La prochaine audience, qui se tiendra vendredi 2 juillet 2021 à Yaoundé, doit enfin permettre sa réhabilitation intégrale et sa libération immédiate.

Aujourd'hui aucun médecin n'accepte plus de suivre ce journaliste. Les nombreux soutiens en appellent à une évacuation sanitaire d'urgence compte tenu de la dégradation de son état de santé, conformément aux recommandations du Yaounde Central Hospital qui diagnostique : « *Compte tenu du plateau technique limité et de la sévérité de l'affection neurologique, nous recommandons une évacuation de Monsieur Amadou Vamoukè* ».

Après examen complet de ce dossier médical, le Professeur Hervé TAILLIA, (neurologue à l'Hôpital Américain de Paris) a confirmé que M. Vamoukè présente « *un tableau déficitaire des deux membres inférieurs, sévère et évolutif* ». Il préconise des examens et un traitement qui « *semblent difficiles à réunir sur place* », considérant que « *une hospitalisation pour bilan étiologique et traitement semble de fait souhaitable en France (par exemple)* ».

Les recommandations officielles de ces deux éminents professeurs en neurologie sont détaillées dans ce communiqué de presse.

M. Amadou Vamoukè bénéficie du soutien de la société civile camerounaise, de ses collègues étrangers, des ONG (Reporters sans Frontières, FIDH, Union de la Presse Francophone, REDHAC, ...) et de personnalités politiques. Ces soutiens sont détaillés en annexes du communiqué.

Le député Français Sébastien Nadot a publié le 30 octobre 2019 un livre intitulé « Amadou Vamoukè, Lettres à la France depuis Kondengui ». Cet ouvrage est présenté dans ce communiqué de presse.

Dans sa réponse à une lettre de parlementaires français de huit groupes politiques, le cabinet du Ministre des affaires étrangères français a pris une position officielle en écrivant : « *Après 15 renvois à l'issue d'audiences qui n'ont duré que quelques minutes chacune, la dernière audience s'est terminée par un nouveau renvoi. L'accusation n'a pas apporté de preuve de la pertinence de son action. RSF a annoncé également la saisine du groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU. Nous suivrons avec la plus grande attention les conclusions du groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU* ».

Le journaliste Amadou Vamoukè est détenu illégalement car il bénéficie officiellement du statut d'inculpé libre. Son procès ne peut se tenir car il n'y a aucun document ni témoin à charge. Cette personnalité camerounaise, reconnue dans son pays mais aussi à l'international pour son intégrité et son honnêteté, a été inculpé pour des motifs fallacieux de détournement de fonds publics du ministère des finances... au seul profit de la CRTV. L'accusation a fini par déclarer n'avoir trouvé aucun témoin à charge et les documents qu'elle a produits sont des photocopies non signées et non certifiées qui ont été toutes rejetées par le tribunal. L'avocat général a enterré les rapports de trois expertises pourtant effectuées dans le cadre de l'enquête judiciaire car celles-ci étaient trop favorables à M. Vamoukè.

Cette personnalité camerounaise bénéficie d'une vaste campagne internationale de soutien qui associe des milliers de personnes dont de nombreux dirigeants internationaux de l'audiovisuel public avec lesquels il a collaboré, au premier rang desquels figure M. Hervé Bourges ainsi que les dirigeants actuels ou anciens de TV5 Monde, Radio Canada, Radio France, l'Union Internationale de la Presse Francophone, URTI, RFP et d'autres organismes audiovisuels publics africains (Nigéria, Bénin, Burundi, Tunisie, Tchad, ...). De nombreuses personnalités de la société civile camerounaise (ambassadeur, magistrat, juriste, banquier, entrepreneur, , journaliste, ...) ont aussi eu le courage de lui apporter un soutien public.

Pétition change.org/p/vamoulke - Contact vamoulke@vatim.com - Site facebook.com/vamoulke



Cameroun : “Libérez Amadou Vamouké avant qu’il ne soit trop tard” (RSF)

Reporters sans frontières (RSF) qui a rendu visite au journaliste détenu depuis trois ans et trois mois sans avoir été jugé est extrêmement préoccupée par la dégradation continue de son état de santé et demande aux autorités de procéder à une évacuation sanitaire immédiate de l’ancien directeur général de l’audiovisuel public camerounais.

Le Tribunal criminel spécial (TCS) devant lequel se présentera **Amadou Vamouké** pour la 24^e fois ce jeudi 21 novembre devra se prononcer sur une demande de remise en liberté provisoire formulée par ses avocats. Cette demande est motivée par une dégradation extrêmement préoccupante de l’état de santé de l’ancien directeur général de la CRTV que RSF a pu constater après lui avoir rendu visite à la maison d’arrêt de Kondengui à Yaoundé au sein de laquelle il est incarcéré depuis plus de trois ans. Le journaliste a indiqué “avoir des douleurs dans les deux pieds qui le réveillent la nuit” et n’avoir reçu à ce jour aucun traitement malgré la neuropathie diagnostiquée depuis le début du mois de septembre.

En septembre, RSF avait pu consulter deux certificats médicaux établis par des neurologues de l’hôpital central de Yaoundé et par l’hôpital américain de Paris dont les conclusions indiquaient que le patient devait subir des examens et des **soins à l’étranger** afin de traiter une neuropathie qualifiée de “sévère”.

“En l’absence de soins et d’examens appropriés, ce journaliste en est réduit à s’administrer des vitamines qu’il achète à ses propres frais après avoir lu sur internet que cela pourrait aider à soulager ses douleurs, s’indigne Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF. Les autorités doivent libérer Amadou Vamouké avant qu’il ne soit trop tard. Si cette privation de soins se poursuit, le journaliste pourrait perdre l’usage de ses jambes. Sans parler du fond de l’affaire qui traîne depuis des années faute de preuves, le tribunal a au moins pour obligation de ne pas mettre la vie de cet éminent journaliste en danger. L’évacuation sanitaire d’Amadou Vamouké est une obligation morale”.

Le 12 novembre RSF a transmis les deux rapports médicaux à sa disposition et saisi en procédure d’urgence le Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que le groupe de travail sur la détention arbitraire de l’ONU.

En septembre, RSF a également saisi les **rapporteurs spéciaux** sur la liberté d’expression et sur la détention de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples afin qu’ils se penchent sur la situation du journaliste incarcéré sans avoir été jugé depuis plus de trois ans.

Amadou Vamouké qui a dirigé la CRTV de 2005 à 2016 a été **arrêté en juillet 2016**. Il est officiellement accusé d’avoir détourné plusieurs millions d’euros au seul profit de la CRTV. Des accusations qui n’ont jamais été établies depuis le début de son procès malgré 23 audiences.

Amadou Vamouké était le seul journaliste africain **nominé** cette année pour le **prix RSF** de la liberté de la presse. Fervent militant de l’ouverture du marché de l’audiovisuel au nom du pluralisme et de la dépénalisation des délits de presse dans son pays, il fut également le premier président de l’Union des journalistes du Cameroun.



THE YAOUNDE CENTRAL HOSPITAL
Internal Medicine & Specialties Unit
Neurology & Physical Medicine Service



Bilans :

- **ENMG:** Aspect ENMG de polyneuropathie sensitive axonale des membres inférieurs et d'expression sévère. A noter une neuropathie motrice isolée intéressant le nerf fibulaire profond droit.
- **Sérologies :** VIH, AgHBs, AchCV, TPHA/VDRL: négatives.
- **Autres biologies :** HbA_{1c}: 6% ; CRP : 0,8 mg/l ; VS : 4mm ; **Acide urique : 79mg/l** ; NFS : normale, Latex : <10. Anticorps anti-nucléaire normal.
- **Biopsie nerveuse :** non réalisable dans notre contexte

Recommandations : Compte tenu du plateau technique limité et de la sévérité de l'affection neurologique, nous recommandons une évacuation de Monsieur **Amadou VAMOULKE** dans un centre spécialisé pour faire le diagnostic étiologique (biopsie nerveuse), et éventuellement envisager un traitement de fond qui pourra être soit la perfusion des immunoglobulines ou un autre traitement immuno-modulateur.



American Hospital of Paris

Professeur **TAILLIA Hervé**
Neurologue
N° CO : 92/23.968
N° RPPS : 10005194922

Hôpital Américain de Paris
63, Bd Victor Hugo
92200 NEUILLY-sur-SEINE
N° FINESS : 920300787

☎ : 01.46.41.25.25 – 01.46.41.28.21
fax : 01.46.41.28.24
E-mail : hervc.taillia@ahparis.org

CERTIFICAT

Je soussigné, Professeur TAILLIA, neurologue à l'Hôpital Américain de Paris, certifie avoir pris connaissance du dossier de **Monsieur VAMOULKE Amadou**, présentant un tableau déficitaire des deux membres inférieurs, sévère et évolutif pour lequel le bilan réalisé à Yaoundé n'est pas complet ni optimal.

Il nécessiterait la pratique d'une IRM cérébrale, IRM médullaire complète, nouvel EMG, voire ponction lombaire et biopsie nerveuse et d'un traitement à adapter au diagnostic mais qui pourrait être des immunoglobulines intraveineuses.

Ces examens et médicaments semblent difficiles à réunir sur place.

Une hospitalisation pour bilan étiologique et traitement semble de fait souhaitable en France (par exemple).

Certificat établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Neuilly le, DOUZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF.



Professeur **Hervé TAILLIA**

Professeur **Hervé TAILLIA**
Neurologue
HOPITAL AMERICAIN DE PARIS
63 Boulevard Victor Hugo
92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél. 01 46 41 28 21 - Fax 01 46 41 28 24

DROITS DE L'HOMME

Amadou Vamouké au bord d'une paralysie des jambes

Reporters Sans Frontière, les avocats et les médecins au Cameroun et en France de l'ancien DG de la Crtv demandent son évacuation sanitaire.

Page 4

4 | respublica

www.kalara.info

Risque de paralysie des jambes pour Amadou Vamouké

MALADIE. L'ancien directeur général de la Cameroon Radio Television souffre d'une pathologie neurologique sévère et évolutive selon un diagnostic de l'Hôpital central de Yaoundé confirmé par l'Hôpital américain de Paris. Ses traitements préconisent son évacuation sanitaire pour une prise en charge efficace. Et ses avocats demandent aux autorités de respecter le conseil des médecins.

• **Christophe Bobiokono** – cbobio@gmail.com

Amadou Vamouké n'a finalement pas eu les faveurs du jury pour la désignation des lauréats du prix Reporters sans frontières (RSF) 2019. La saoudienne, Eman Al Nafjan, la Vietnamiennne, Pham Doan Trang, et la Maltaise, Caroline Muscat ont été préférées au Camerounais, qui était pourtant l'unique nommé africain de ce concours planétaire cette année. La cérémonie de remise des prix a eu lieu vendredi, 13 septembre 2019 à Berlin, à l'occasion des 25 ans de la section locale de l'ONG internationale, sans M. Vamouké, qui est embastillé à la prison centrale de Yaoundé – Kondengué. Sensible à l'approche genre, l'ancien Directeur général (DG) de la Crtv se consolera peut-être d'avoir été dominé par trois dames, qui symbolisent, pour le jury, les figures les plus marquantes de la lutte pour la liberté de presse dans le monde pour la période.

La proclamation des prix RSF a quasiment coïncidé avec la publication d'une information assez grave pour M. Vamouké. Déjà connu pour sa santé relativement fragile, le journaliste souffre d'une affection neurologique sévère qui nécessite une évacuation sanitaire dans un environnement professionnel plus adapté. C'est en tout cas ce que suggère depuis quelques semaines son médecin traitant à l'Hôpital central de Yaoundé sur

la base des examens jugés incomplets : « Compte tenu du plateau technique limité et de la sévérité de l'affection neurologique, nous recommandons une évacuation de M. Vamouké dans un centre spécialisé pour faire le diagnostic étiologique (biopsie nerveuse) et éventuellement envisager un traitement de fond qui pourra être soit la perfusion des immunoglobulines, soit un autre traitement immunomodulateurs.

Tableau déficitaire

Les résultats des examens réalisés à Yaoundé, mais transmis à l'Hôpital américain de Paris, sont à la base d'un avis médical qui corrobore l'option de l'évacuation de M. Vamouké dans un environnement médical plus adéquat. Le professeur de médecine Hervé Tallia, neurologue en service dans la formation hospitalière parisienne, a en effet émis un certificat jeudi dernier, 12 septembre 2019, qui conclut « [qu'une] hospitalisation pour bilan étiologique et traitement semble de fait souhaitable en France (par exemple) ». Dans ce document dont Kalara a pris connaissance, le Pr Tallia dit avoir pris connaissance du « dossier médical de M. Amadou Vamouké, présentant un tableau déficitaire des deux membres inférieurs, sévère et évolutif pour lequel le bilan réalisé à Yaoundé n'est pas complet ni optimal. En français facile,



on dira que M. Vamouké perd progressivement sa sensibilité au niveau de ses jambes... Un risque de paralysie existe. Le praticien français préconise dans le langage de sa science « la pratique d'une IRM cérébrale, IRM médullaire complète, nouvel EMG, voire ponction lombaire et biopsie nerveuse et d'un traitement à adapter au diagnostic, mais qui pourrait être des immunoglobulines intraveineuses ». Il confirme dans son certificat médical que lesdits examens et médicaments « semblent difficiles à réunir sur place », c'est-à-dire au Cameroun. L'information, portée à la connaissance de Reporters sans frontières, qui suit de près le déroulement du procès intenté contre l'ancien DG de la Crtv de même que ses conditions d'incarcération, a aussitôt appelé les autorités camerounaises pour l'évacuation sanitaire rapide du journaliste.

Ce lundi, 16 septembre 2019, M. Vamouké doit pourtant comparaître aux côtés de ses coaccusés devant le Tribunal criminel

spécial, où il est jugé pour des faits supposés de détournement des deniers publics pour une valeur avoisinant 3,9 milliards de francs. Le procès marque le pas, l'accusation, dépourvue de témoins, faisant feu de tout bois pour faire admettre dans le dossier des juges des documents fortement contestés par la défense. Depuis octobre 2018, par exemple, le procureur général près le TCS et les avocats de l'Etat sont revenus à quatre reprises devant les juges pour introduire la copie du procès-verbal d'une enquête de la police judiciaire réalisée en 2009. C'est un document que la défense qualifie tantôt de faux, tantôt de ne pas revêtir les formes prévues par la loi pour être accepté comme pièce à conviction.

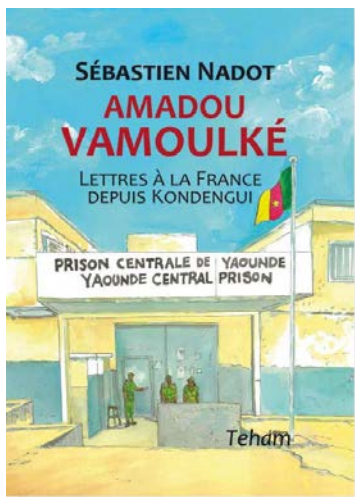
Droits fondamentaux

Ce 16 septembre, le tribunal aura donc à se prononcer pour la quatrième fois en neuf mois sur l'opposition entre défense et accusation pour l'admission de cette pièce, si le procès se tient finalement. Une grosse hypothèque plane sur la suite des

débats, quelle que soit la décision que donneront les juges sur cette bataille procédurale. En effet, l'un des avocats de M. Vamouké, Me Alice Nkom, a déjà annoncé la couleur en indiquant son intention de demander la suspension du procès, le temps que son client aille se faire soigner à l'étranger. Sur le site de RFI, l'avocate a exprimé sa « hantise ». « J'ai bien peur qu'on ne soit obligé de sacrifier sa vie, c'est-à-dire sa santé, ce qui serait une catastrophe », a-t-elle dit, en appelant au respect des droits fondamentaux (vie et santé) de M. Vamouké.

Rappelons que M. Amadou Vamouké est accompagné de M. Polycarpe Abah Abah (lui aussi malade – lire par ailleurs) et Mme Antoinette Essomba sont poursuivis pour des faits supposés de détournement des biens publics au détriment de la Crtv, office public de radio et télévision dont il fut le DG pendant 10 ans. C'est le second volet d'un procès pour lequel son prédécesseur, Gervais Mendo Ze, et M. Abah Abah ont déjà été condamnés. Ce procès a déjà connu vingt-et-un renvois au total. Au départ poursuivi libre, M. Vamouké avait été jeté en prison au prétexte inexact qu'il ne justifiait plus d'un domicile connu à Yaoundé. De nombreuses organisations de la société civile camerounaises et étrangères du champ de la défense des droits de l'Homme estiment que M. Vamouké est accusé de façon fantaisiste. De nombreux dirigeants de l'audiovisuel public africain et français mais aussi certains hommes politiques demandent sa remise en liberté.

Du fait de ses ennemis judiciaires et ses faits d'armes de journalistes, M. Vamouké est considéré par Reporters Sans Frontières (RSF) comme une victime de la répression de la liberté de presse.



Paru le 30 octobre 2019
136 pages - 10 euros
contact@tehameditons.com



Sébastien Nadot
député de Haute-Garonne

*La volonté d'écoute d'un Député élu de la République française
Un livre fraternel sur le chemin de lutte contre les violations des droits humains*

« La première fois que j'ai réellement rencontré Amadou Vamouké, c'était ainsi, au bout de mes deux pouces. Après réception de son mail, je lui transmis un long sms pour faire contact. Lui demander de ses nouvelles. Comprendre un peu... »

Amadou Vamouké, ancien directeur général de la Cameroon Radio Télévision (CRTV) est détenu à la prison centrale de Kondengui depuis le 29 juillet 2016. Il est accusé de détournement de fonds publics dans un procès où la justice est instrumentalisée à des fins politiques. Après trois années d'injuste privation de liberté et plus de 20 reports d'audience pour charges d'accusation insuffisantes et absence de témoins, c'est en homme digne et pacifique qu'il fait face à la tragédie camerounaise et à la tyrannie du régime de Paul Biya, désormais accusé de génocide sur une partie de sa population.

Sur son chemin de lutte contre les violations des droits humains, le député Sébastien Nadot prend connaissance de sa situation et décide de faire entendre la voix embastillée du brillant journaliste.

Ce livre fraternel est une conversation née de la volonté d'écoute d'un élu de la République française, l'oreille attentive à la condition d'un homme pris dans l'étau du « théâtre camerounais ». Il dit à toutes les victimes de la dictature : tenez bon ! Le soleil apparaît lentement à l'horizon, sublime peu à peu les bonnes âmes de la montagne et éblouit les ténèbres de la jungle.

« Le système politique français est à la dérive, chaque jour un peu plus présidentiel que la veille, chaque jour un peu moins démocratique que ses principes acquis de haute lutte ne le laisseraient supposer. » p.8

« Dompter son semblable, comme si un tigre pouvait dompter un lion ! Partout l'absurde a fait sa place. Mais le coût de l'absurde n'est pas le même en euro et en franc CFA. » p.8

« La condition humaine d'un inconnu (en France) de la prison centrale de Kondengui à Yaoundé : c'est pas avec ça que tu passes à la télé... Mieux vaut une bonne colère préparée sur l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h ou sur les fonctionnaires qui ont trop de vacances. » p.12

« Goûter l'injustice du lointain Cameroun quand elle est partout devant sa porte. Drôle d'idée. Nul besoin d'aller chercher si loin la misère, elle est toujours là, en ville, à la campagne, en bas de l'immeuble, dans la file des Restos du cœur, évidente et presque obscène ou parfois cachée, voire étouffée par une dignité obligée, à la une des journaux ou derrière les vernis. Et pourtant, emmené par la curiosité de cet ailleurs méconnu, j'ai voulu savoir ce jour-là ce qui arrivait à Amadou Vamouké, arrêté le 25 juillet 2016. » p.15

« Quand on se plonge dans l'histoire du Cameroun... Oh malheur ! On mesure combien cette dictature est une recette française. » p.23

« Cependant, cette pression s'intensifiant sur la tête de Paul Biya, la question se pose très clairement : la France sera-t-elle le dernier pays à lâcher le président Biya ? » p.32

« En dehors de l'Hexagone, ce sont bien davantage ses entreprises que la voix de l'État qui représentent la France. » p.35

« Mieux vaut chercher de l'or dans la Seine que du courage dans l'arène politique française. » p.41

« Au Cameroun, s'opposer, contrôler, représenter les gens peut mener droit en prison. En France, quelle prise de risque ? Peut-être, tout au plus, ne pas être réélu. » p.79

Message du Cabinet du Ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères au député Sébastien Nadot en réponse à la lettre publique adressée le 31 janvier 2019 par neuf parlementaires de huit groupes politiques.

Date: 5 février 2019 à 11:13:19 UTC+1

Destinataire: Sébastien Nadot <Sebastien.Nadot@assemblee-nationale.fr>

Objet: TR: CAMEROUN : Détention du journaliste Amadou VAMOULKÉ, prisonnier politique

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. Jean-Yves Le Drian et de M. Jean-Baptiste Lemoine sur la situation du journaliste Amadou Valmouké, détenu au Cameroun.

Suite à votre mail, je tiens à vous faire part des éléments suivants.

M. Amadou Valmouké, ancien DG (2005-2016) de la CRTV (radio-télé camerounaise publique) est poursuivi dans le cadre de l'opération Epervier pour détournement de fonds publics. Le Tribunal criminel spécial lui reproche d'avoir gonflé les montants de la redevance audiovisuelle et des détournements présumés estimés à plus de 3,2 milliards FCFA. Il a été arrêté le vendredi 29 juillet 2016 et son procès s'est ouvert le 1er août 2017.

M. Vamouké plaide non coupable. Après 15 renvois à l'issue d'audiences qui n'ont duré que quelques minutes chacune, la dernière audience, le 23 janvier, s'est terminée par un nouveau renvoi. L'accusation n'a pas apporté de preuve de la pertinence de son action.

Suite au renvoi de ce 23 janvier, plusieurs associations, comme vous l'évoquez, dont Reporters sans Frontières et la FIDH, ont demandé sa libération. RSF a annoncé également la saisine du groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU.

Nous suivrons avec la plus grande attention les conclusions du groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Baptiste PRUDHOMME

Conseiller politique et parlementaire

Cabinet du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

De : Sébastien Nadot [<mailto:Sebastien.Nadot@assemblee-nationale.fr>]

Envoyé : vendredi 1 février 2019 16:47

À : jean-yves.ledrian@diplomatie.gouv.fr; LEMOINE Jean-Baptiste

Cc : BONNE Emmanuel; GOURDAULT-MONTAGNE MAURICE; Franck.marchetti@diplomatie.gouv.fr; MARECHAUX Rémi

Objet : CAMEROUN : Détention du journaliste Amadou VAMOULKÉ, prisonnier politique

Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Monsieur le secrétaire d'Etat,

Veillez trouver ci-joint ce courrier de parlementaires (Assemblée nationale - Sénat) de 8 groupes politiques différents exprimant la vive inquiétude au sujet du journaliste Amadou Vamouké, prisonnier politique au Cameroun.

Dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer pour envisager toute solution à même de faire évoluer la situation,



Paris, le 31 janvier 2019

Pour la libération du journaliste camerounais Amadou Vamouké, prisonnier politique

Monsieur le Président de la République,

Nous, députés et sénateurs de sensibilités politiques diverses, tenons à manifester notre profonde inquiétude et notre vive incompréhension quant à la détention illégale et à des seules fins politiques au Cameroun depuis le 29 juillet 2016 de M. Amadou Vamouké, journaliste et ancien Directeur général de la *Cameroon Radio Télévision* (CRTV), qui va comparaître le vendredi 1^{er} mars 2019 devant le Tribunal Criminel Spécial (TCS) de Yaoundé après un record mondial de 16 renvois successifs !

Monsieur Vamouké n'est accusé d'aucun enrichissement personnel. Il est officiellement poursuivi pour « détournement de fonds publics » au profit du service publique de la CRTV (Cameroon Radio and Television). Amadou Vamouké réfute tout détournement ou mauvaise utilisation de l'argent public dans le cadre de ses fonctions qu'il a menées avec rigueur entre 2005 et 2016. Aucun élément à charge ni aucun témoin n'ont été apportés par l'accusation depuis le début de son procès dont la plupart des 16 audiences qui se sont déjà tenues n'ont duré qu'une poignée de minutes. La première de ces audiences s'est déroulée il y a près d'un an et demi alors que les magistrats ont au maximum neuf mois pour rendre leur décision selon la loi camerounaise portant création du Tribunal criminel spécial.

Dans cette histoire, les droits de la défense sont totalement bafoués et la justice ne passe pas.

La détention préventive de Monsieur Vamouké, qui dure depuis 30 mois, est illégale dès lors qu'il bénéficie du statut d'inculpé libre et que son procès n'a pu se tenir dans les délais impartis. Faute d'un procès équitable et de charges documentées contre lui, sa remise en liberté est indispensable.

A l'occasion d'une conférence de presse le 16 janvier 2019 qui a réuni à Paris, en duplex avec Douala, plusieurs organisations autour de la Fidh, du Comité international pour la libération et la réhabilitation d'Amadou Vamouké (Cirlav) et du Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (Redhac), Reporters sans frontières (RSF) a annoncé la saisie du groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies (UNWGAD) concernant l'incarcération abusive de cet ancien dirigeant de la radio/télévision publique camerounaise.

Si nous vous saisissons aujourd'hui, c'est que nous considérons que notre pays et ses représentants au plus haut niveau ne peuvent se désintéresser du cas de Monsieur Amadou Vamouké, personnalité camerounaise reconnue pour son intégrité et son honnêteté, une des grandes figures de la presse camerounaise, connu pour sa probité de nombreux dirigeants internationaux de l'audiovisuel public avec lesquels il a collaboré : dirigeants actuels ou anciens de TV5 Monde, Radio Canada, Radio France, UPF, URTI, RFP et d'autres organismes audiovisuels publics africains du Nigéria, Bénin, Burundi, Tunisie, Tchad...

Au regard de son innocence, d'une procédure judiciaire inique, de son âge avancé (69 ans) et de son état de santé préoccupant (qui nécessite un traitement médical suivi), nous vous demandons d'utiliser vos relations diplomatiques privilégiées pour assurer sa réhabilitation et sa libération au plus vite.

Certains que cette interpellation retiendra toute votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Sébastien Nadot (N.Inscrit)	Éric Coquerel (LFI)
Elsa Faucillon (GDR)	Cecile Rilhac (LREM)
Esther Benbassa (EELV)	Jean Christophe Lagarde (UDI)
Laurent Garcia (Modem)	François Michel Lambert (Terr. et libérés)
Jean Paul Lecoq (GDR)	



Paris, le 31 janvier 2019

Pour la libération d'Amadou Vamouké, prisonnier politique au Cameroun

Monsieur le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Nous, députés et sénateurs, de différents groupes politiques, tenons à manifester notre profonde inquiétude et notre vive incompréhension quant à la détention illégale et à des seules fins politiques au Cameroun, depuis le 29 juillet 2016, d'Amadou Vamouké, journaliste et ancien Directeur général de la Cameroon Radio Télévision (CRTV), qui va comparaître le 1^{er} mars 2019 devant le Tribunal Criminel Spécial (TCS) de Yaoundé après un record de 16 renvois successifs !

Vos services, comme ceux de la Délégation de l'Union européenne en République du Cameroun (laquelle était représentée à la dernière audience du 22 janvier), ont été tenus régulièrement informés de l'évolution de ce dossier qui représente une cause emblématique pour un monde plus juste et des journalistes protégés dans leur exercice et dans leur liberté d'expression.

Monsieur Vamouké est officiellement poursuivi pour "détournement de fonds publics" au profit du service public de la CRTV (Cameroon Radio and Television) qu'il a dirigé avec une rigueur remarquées entre 2005 et 2016. Monsieur Vamouké réfute cette accusation, laquelle n'est fondée sur aucune preuve : aucun élément à charge ni aucun témoin n'ont été apportés par l'accusation depuis le début de son procès dont la plupart des 16 audiences qui se sont déjà tenues n'ont duré qu'une poignée de minutes. La première de ces audiences s'est déroulée il y a près d'un an et demi alors que les magistrats ont au maximum 9 mois pour rendre leur décision selon la loi camerounaise portant création du Tribunal criminel spécial.

La détention préventive de Monsieur Vamouké, qui dure depuis 30 mois est illégale dès lors qu'il bénéficie du statut d'inculpé libre et que son procès n'a pu se tenir dans les délais impartis. A 69 ans et dans un état de santé précaire, cette situation de privation de liberté nous paraît très grave.

A l'occasion d'une conférence de presse qui a réuni à Paris, le mercredi 16 janvier, en duplex avec Douala, plusieurs organisations autour de la Fidh, du Comité international pour la libération et la réhabilitation d'Amadou Vamouké (Cirlav) et du Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (Redhac), Reporters sans frontières (RSF) a annoncé la saisie du groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies (UNWGAD) concernant l'incarcération abusive de cet ancien dirigeant de la radio/télévision publique camerounaise. En effet, à aucun moment, Amadou Vamouké n'a pu faire valoir ses droits à la défense et à un procès équitable.

Si nous vous saisissons aujourd'hui, c'est que nous considérons que notre pays et ses représentants ne peuvent se désintéresser d'Amadou Vamouké, personnalité camerounaise reconnue pour son intégrité et son honnêteté, une des grandes figures de la presse camerounaise qui a collaboré avec de nombreux dirigeants internationaux de l'audiovisuel public, au rang desquels figure Hervé Bourges ainsi que des dirigeants actuels ou anciens de TV5 Monde, Radio Canada, Radio France, UPF, URTI, RFP et d'autres organismes audiovisuels publics africains du Nigéria, Bénin, Burundi, Tunisie, Tchad...

Au regard de la situation très préoccupante d'Amadou Vamouké, nous vous demandons d'utiliser vos relations diplomatiques privilégiées et de nous accorder un entretien qui nous permettra de coordonner nos efforts pour assurer sa réhabilitation et sa libération la plus rapide possible.

Certains que cette interpellation retiendra toute votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Sébastien Nadot (non inscrit)
Elsa Faucillon (GDR)
Esther Benbassa (EELV)
Laurent Garcia (Modem)
Jean Paul Lecoq (GDR)

Éric Coquerel (LFI)
Cecile Rilhac (LREM)
Jean Christophe Lagarde (UDI)
François Michel Lambert (Terr. et libérés)



**REPORTERS
SANS FRONTIERES**
POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

REDHAC
RESEAU DES DEFENSEURS
DES DROITS HUMAINS
EN AFRIQUE CENTRALE



CIRLAV
COMITÉ INTERNATIONAL POUR
LA RÉHABILITATION ET LA LIBÉRATION
DE M. AMADOU VAMOULKÉ



Cameroun : Affaire de M. Amadou VAMOULKÉ

Le gestionnaire est attaqué mais c'est le journaliste que l'on veut neutraliser

Depuis le 26 juillet 2016, Monsieur Amadou Vamoukè, journaliste et ancien Directeur général de la CRTV (*Cameroon Radio and Television*) est inculpé pour des motifs fallacieux de détournement de fonds publics du ministère des finances au seul profit de la CRTV et incarcéré illégalement (il bénéficie du statut d'inculpé libre) à la prison centrale de Yaoundé. Faute de charges crédibles et sans aucun témoin à charge, le procès de cette personnalité camerounaise ne peut se tenir. La prochaine audience, programmée le vendredi 2 juillet 2021, interviendra après un record de 72 renvois consécutifs !

L'opinion publique camerounaise et les nombreux soutiens réunis au sein d'un comité international dénoncent le fait que l'on attaque au mépris des lois le gestionnaire Vamoukè mais l'on cherche à neutraliser le journaliste. Il devient urgent de mettre un terme à la torture morale subie par ce journaliste.

La plupart des observateurs, et notamment ceux qui au Cameroun comme à l'étranger ont connu de près cette personnalité camerounaise, ont relevé le caractère invraisemblable voire même extravagant des actes qu'on lui impute, à savoir un premier détournement de FCFA 3,5 milliards (5,3 millions d'euros), puis un second de FCFA 25 milliards (38,1 millions d'euros) - tous deux au seul profit de la CRTV et donc sans aucune allusion à un quelconque enrichissement personnel -. Monsieur Vamoukè était en effet reconnu pour ses compétences professionnelles, la transparence audacieuse de sa gestion et sa parfaite intégrité.

Dans cette affaire emblématique, marquée par de nombreux passages en force au mépris de la loi, il apparaît que c'est le gestionnaire qui a été inculpé officiellement. En réalité personne n'est dupe car c'est bien le seul journaliste qui était visé. Ce journaliste devait être isolé et puni pour avoir tenté de faire valoir les principes éthiques qui l'ont guidé tout au long de sa carrière de journaliste dans la gestion de l'entreprise médiatique qu'on lui a confiée. Son grand tort est d'avoir cru naïvement que ces valeurs, qui lui avaient permis de faire une carrière de journaliste considérée comme exemplaire, ils pourraient encore les porter pour réussir son nouveau challenge conformément aux orientations éthiques et morales énoncées à l'époque par le Président de la République lui-même. C'est ainsi qu'il a fondé son action à la tête de la CRTV sur les valeurs de transparence, de vérité, de probité et de déontologie journalistique qui lui avaient été notamment inculquées à l'école de journalisme de l'ESIY (aujourd'hui ESSTIC) dirigée par Monsieur Hervé Bouges. S'il a ainsi redressé une entreprise publique moribonde qui avait perdu son auditoire, force est de constater que son audace et sa réussite n'ont pas été favorablement accueillies dans certains cercles du pouvoir où ce sont d'autres mœurs sont mieux acceptées... Il était alors de notoriété publique que dans ces cercles du pouvoir, on y parlait de Monsieur Vamoukè en termes « d'électron libre » nuisible au système et qu'il fallait « neutraliser ».

« Electron libre » ? Peut-être bien si l'on considère certains faits avérés :

- Monsieur Vamouké a été élu premier président de l'Union des journalistes du Cameroun ;
- Il a fait adopter un code de déontologie du journalisme sur les modèles standards internationaux ;
- Il a fait rédiger un mémorandum exigeant la libéralisation sans délai du paysage audiovisuel camerounais qui dépendait alors d'un monopole d'Etat ;
- Il a transmis au gouvernement un mémorandum plaidant la dépénalisation des délits de presse ;
- Il a conduit une délégation de journalistes auprès du ministre de la justice pour obtenir la libération du journaliste Pius Njawé, militant pour les droits de l'homme et la liberté de la presse. Il a ensuite rendu compte de cette mission dans un entretien avec Monsieur Robert Ménard, Secrétaire général de l'ONG Reporters sans Frontières ;
- Il a régulièrement résisté à des injonctions gouvernementales en refusant la suspension ou la mise à pied de journalistes dont les propos sur la radio ou la télévision publiques étaient jugés subversifs ;
- Il a instauré une liberté de ton bénéfique pour la CRTV mais qui inquiétait de plus en plus certains officiels qui voyaient l'entreprise publique échapper à leur contrôle.

Le limogeage de Monsieur Vamouké apparaît donc comme l'épilogue logique d'une longue bataille entamée dès sa nomination pour résister à des conservateurs bien introduits et puissants qui ne pouvaient admettre que la radio télévision publique « tombe » dans des mains qui se voulaient indépendantes.

Dès lors, la question pourrait se poser de savoir pourquoi, au lieu de se contenter d'un simple limogeage, certains ont cru devoir priver de liberté Monsieur Vamouké en s'appuyant sur des procédures judiciaires dénuées de tout fondement et au mépris assumé des lois. Cette personnalité avait déjà eu à diriger une entreprise publique pendant une dizaine d'années (l'Imprimerie Nationale) sans soulever de problèmes particuliers et en ne laissant que de bons souvenirs (le dernier rapport de la Commission Financière stipulait notamment « *nous pouvons conclure à une gestion sereine de l'Imprimerie Nationale* »). Il est clair que la CRTV ne revêt pas les mêmes enjeux politiques et que de ce fait certains attendent bien davantage de son Directeur général qu'une simple gestion sereine... .

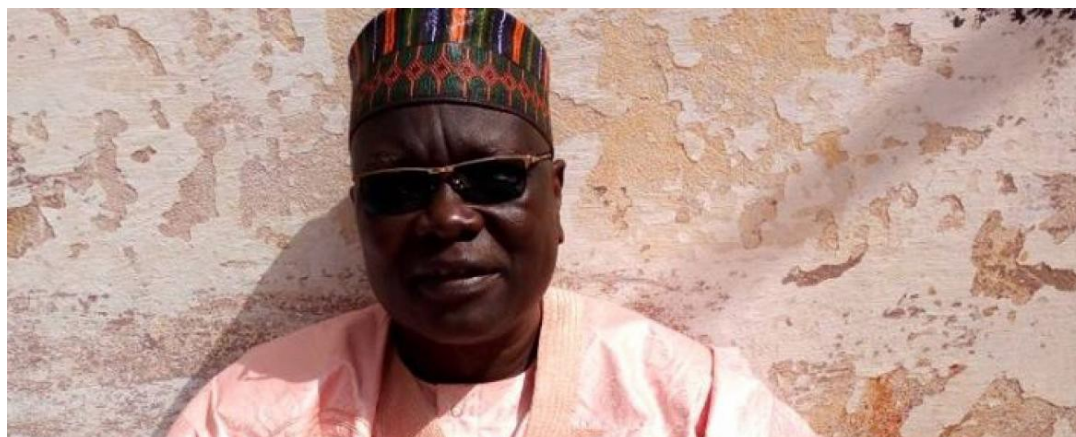
Il faut aussi intégrer la dimension émotionnelle que de puissants acteurs de l'ombre introduisent et qui, ajoutée à une haine aux fondements sociologiques propres au Cameroun, explique le désir de neutraliser Monsieur Vamouké en le faisant mettre aux arrêts. Cela traduit un fort désir de neutralisation d'une personnalité dont l'attitude et les résultats positifs (enregistrés tant à l'interne qu'à l'extérieur de l'entreprise) ont suscité des frustrations chez ceux qui ont conscience d'apparaître sous un jour défavorable dans l'opinion publique.

Tout se déroule comme si le pouvoir au Cameroun avait basculé dans une forme de gouvernance le vouant à contrôler systématiquement les comportements de ceux qu'il promet à des postes importants en s'attendant à ce que ces derniers demeurent au service des intérêts anti-républicains qui polluent le pouvoir. Une jurisprudence aussi malheureuse que bien établie nous montre que ceux qui dérogent à cette règle, comme Monsieur Vamouké, sont systématiquement neutralisés suivant un itinéraire incontournable : inculpation sans fondement, détention arbitraire, procès sans charges ni témoins, et enfin... condamnation au nom d'une loi bafouée. Les condamnations ainsi rendues par le Tribunal Criminel Spécial sont totalement effarantes car elles ont prononcé des peines d'emprisonnement allant de 15 à 40 ans !

La parole de l'Union Internationale de la Presse Francophone (UPF), qui en a appelé à « la libération immédiate et la réhabilitation d'Amadou Vamouké, compte tenu de l'absence d'éléments », doit à présent être entendue.

Cameroun : RSF demande aux autorités de mettre fin à la cabale judiciaire contre Amadou Vamouké

Communiqué de presse RSF du 23 novembre 2018



L'ancien dirigeant de la CRTV, la télévision publique camerounaise, est appelé à comparaître pour une nouvelle audience, après 14 renvois consécutifs, le 4 décembre prochain. Reporters sans frontières (RSF) demande la remise en liberté immédiate de ce journaliste dont la détention provisoire s'éternise depuis le 29 juillet 2016.

Le 4 décembre, le tribunal criminel spécial (TCS) devrait avoir l'occasion de décider si le procès du journaliste Amadou Vamouké doit ou non se poursuivre. Les juges prendront leur décision en fonction des éléments à charge fournis par l'accusation dont les réquisitions intermédiaires sont attendues à cette occasion. Or, deux ans et quatre mois après l'arrestation de l'ancien dirigeant de la *Cameroon Radio Television (CRTV)*, aucun élément probant n'a été fourni par l'avocat général pour justifier les poursuites et le maintien en détention provisoire de ce journaliste.

Officiellement, Amadou Vamouké est poursuivi pour détournement de fonds publics, près de 6 millions d'euros, non pas à des fins personnels, mais au profit de la chaîne de télévision publique qu'il a dirigée entre 2005 et 2016. Aucun rapport d'audit et aucun témoin n'ont appuyé ces accusations depuis le début du procès dont la plupart des 14 audiences qui se sont tenues à ce jour n'ont duré qu'une poignée de minutes. Dans un communiqué publié en 2017, l'Union de la presse francophone (UPF) rappelait au contraire que de nombreuses personnalités avaient attesté de son intégrité, soulignant que le journaliste avait pu "établir sa bonne foi et la qualité de la gestion de la CRTV pendant la durée de son mandat". Le comité international pour la réhabilitation et la libération d'Amadou Vamouké (CIRLAV), présidé par Alain Massé, ex-directeur général de *Radio France*, estime que le journaliste a été "puni pour avoir tenté de faire valoir des principes éthiques", notamment en baissant son salaire qu'il jugeait indécent et en mettant en place des appels à candidature transparents au sein de la chaîne publique. Des mesures peu communes qui sont allées à l'encontre de pratiques et intérêts habituels. "Le gestionnaire est attaqué mais c'est le journaliste que l'on veut neutraliser", souligne le comité.

Les ex-collaborateurs d'Amadou Vamouké joints par RSF, insistent sur la "liberté de ton et l'audace éditoriale" qui prévalaient sous sa direction. "Il avait commencé à faire de la CRTV un média de service public qui couvrait tous les sujets, même les plus sensibles comme la lutte contre le terrorisme dans le nord du pays", se remémore l'un d'entre eux.

"Ce journaliste est unanimement salué par ses pairs camerounais et étrangers comme un modèle de professionnalisme et d'intégrité mais au lieu de faire partie des personnalités érigées en exemple par le Cameroun, il croupit en prison depuis plus de deux ans, dénonce Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF. En l'absence de preuves et d'éléments à charge, nous comptons sur le Tribunal criminel spécial pour laver la justice camerounaise de cette tâche en abandonnant toutes les charges contre cet ex-dirigeant de la télévision publique afin qu'il puisse recouvrer la liberté. Le Cameroun ne peut plus être le seul pays de la région connu pour les placements arbitraires et à répétition de journalistes en détention".

La détention de ce journaliste s'inscrit également en violation de la loi camerounaise portant création du Tribunal criminel spécial qui précise dans son article 10 que les magistrats ont au maximum neuf mois pour rendre leur décision. La première audience de son procès s'est tenue il y a plus de quinze mois.

Ardent défenseur de la liberté de la presse

Amadou Vamouké est l'une des grandes figures de la presse camerounaise. Major de la promotion de l'école supérieure de journalisme de Yaoundé fondée par Hervé Bourges, ancien président de plusieurs chaînes françaises (*TF1, France Télévisions, RFI*) et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui a lui aussi apporté son soutien, il fut le premier président de l'Union des journalistes du Cameroun. Il milita activement pour l'ouverture du marché audiovisuel camerounais pour mettre fin au monopole d'information détenu par la chaîne publique. Il est également connu pour être un fervent défenseur de la dépénalisation des délits de presse. A l'instar de RSF, il s'était engagé pour obtenir la libération de Pius Njawé, icône de la presse indépendante camerounaise, détenu pendant 10 mois pour avoir évoqué la santé de Paul Biya dans un article de son journal.

RSF ne cesse de demander la fin des détentions arbitraires de journalistes au Cameroun. Notre organisation avait dénoncé les 29 mois d'emprisonnement du correspondant de *RFI* Ahmed Abba, finalement libéré le 23 décembre 2017. Plus récemment, au début du mois, le président Paul Biya a ordonné la remise en liberté de la présentatrice d'*Equinoxe TV* Mimi Mefo, dont RSF avait dénoncé la veille le placement en détention provisoire et les poursuites engagées devant une juridiction militaire.



Union de la Presse Francophone

Paris, le 30 octobre 2017

Communiqué de l'Union Internationale de la Presse Francophone
Liberté pour Amadou Vamouké

Amadou Vamouké, journaliste, ancien dirigeant de la CRTV (Radiodiffusion-télévision du Cameroun), a été arrêté et emprisonné le 29 juillet 2016. Sous le coup d'une accusation de détournement de fonds, il a pu établir sa bonne foi, et la qualité de la gestion de la CRTV pendant la durée de son mandat.

De nombreuses personnalités attestent de son intégrité. Si la justice doit pouvoir juger sereinement et sans aucune instrumentalisation, l'UPF Internationale s'étonne de ce qui ressemble bien à un acharnement à vouloir démontrer sa culpabilité malgré l'absence de faits justifiant une telle accusation.

C'est pourquoi l'Union Internationale de la Presse Francophone demande aux autorités camerounaises la libération immédiate et la réhabilitation d'Amadou Vamouké, compte tenu de l'absence d'éléments à charge à ce jour.

Fait à Paris, le 30 octobre 2017

Jean KOUCHNER
Secrétaire général

Union Internationale de la Presse Francophone
3 Cité Bergère – 75009 Paris

facebook.com/Union-de-la-presse-francophone-page-officielle-114481718630592/?ref=ts

Applications 30 Agenda Contacts ONLINE NEWS Maps Photos LaCJOTAT Vamouké Amadou soutien Pétition myCANAL

Union de la presse francophone - page officielle

S'abonner Partager Enregistrer ... Envoyer un message

Union de la presse francophone - page officielle 30 octobre 2017 · G

Communiqué de l'Union Internationale de la Presse Francophone
Liberté pour Amadou Vamouké

Amadou Vamouké, journaliste, ancien dirigeant de la CRTV (Radiodiffusion-télévision du Cameroun), a été arrêté et emprisonné le 29 juillet 2016. Sous le coup d'une accusation de détournement de fonds, il a pu établir sa bonne foi, et la qualité de la gestion de la CRTV pendant la durée de son mandat. De nombreuses personnalités attestent de son intégrité. Si la justice doit pouvoir juger sereinement et sans aucune instrumentalisation, l'UPF Internationale s'étonne de ce qui ressemble bien à un acharnement à vouloir démontrer sa culpabilité malgré l'absence de faits justifiant une telle accusation.

C'est pourquoi l'Union Internationale de la Presse Francophone demande aux autorités camerounaises la libération immédiate et la réhabilitation d'Amadou Vamouké, compte tenu de l'absence d'éléments à charge à ce jour.

Fait à Paris, le 30 octobre 2017

3 473 personnes aiment ça
3 611 personnes suivent ce lieu

À Propos Voir tout

01 47 70 02 80
Envoyer un message
presse-francophone.org
Société de médias/d'actualités
Suggérer des modifications

Transparence de la Page Voir plus

Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui gèrent et publient du contenu.

Page créée - 1 avril 2011

Français (France) · English (US) · Español · Português (Brasil) · Deutsch

Informations concernant les données de statistiques de Page
Confidentialité · Conditions générales · Publicité



**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

REDHAC
RESEAU DES DEFENSEURS
DES DROITS HUMAINS
EN AFRIQUE CENTRALE



CIRLAV
COMITÉ INTERNATIONAL POUR
LA RÉHABILITATION ET LA LIBÉRATION
DE M. AMADOU VAMOULKÉ

HIER PRISONNIER INNOCENT - AUJOURD'HUI PRIS EN OTAGE

CAMEROUN : Bien que bénéficiant du statut d'inculpé libre, M. Amadou Vamouké est emprisonné illégalement depuis plus de deux années à Yaoundé, ce qui représente un cas unique dans les annales de la justice camerounaise. Faute de charges crédibles et en l'absence de témoin, les audiences ont été renvoyées 72 fois de suite, ce qui représente un record ! La prochaine audience est programmée le vendredi 2 juillet 2021.

Qui est M. Amadou Vamouké ?

Journaliste et ancien DG de la Cameroon Radio and Television (CRTV).
Un homme dont la réputation d'intégrité et d'honnêteté est solidement établie au Cameroun. Une personnalité reconnue à l'international comme un dirigeant modèle et... audacieux.

Quelles sont les preuves de cette réputation honorable de M. Amadou Vamouké ?

Il a jugé son salaire "indécemment" et l'a baissé dès son entrée en fonction de 75%. Il a divisé par quatre le coût de son logement de fonction.
Il a reversé systématiquement ses surplus de frais de mission.
Il a créé une structure des procédures de marchés pour annuler les attributions "douteuses". Il a mis en place pour la première fois des appels à candidatures transparents à la CRTV.

Pour quelles raisons est-il "officiellement" poursuivi par un Tribunal Criminel "Spécial" ?

Officiellement pour détournement de fonds au seul profit de la radio télévision publique camerounaise.

Ces charges sont-elles fondées ?

Toutes les charges ont été démontées, l'une après l'autre, pendant la procédure d'instruction.

Quels sont les témoins à charge ?

Il n'y a officiellement aucun témoin à charge dans ce procès qui a été renvoyé seize fois de suite.

M. Amadou Vamouké est-il accusé de détournement à des fins privées ?

Aucune charge d'enrichissement personnel n'a jamais été retenue contre lui.

Pourquoi M. Amadou Vamouké est-il emprisonné illégalement ?

Son incarcération a été justifiée de manière fallacieuse par une absence de résidence connue.
Il est propriétaire d'une maison très modeste (achetée 8 millions FCFA, soit environ 12.000 euros).
Il est soumis à un statut de "prisonnier signalé" par les autorités, ce qui le prive notamment de sorties.

Quels sont les soutiens de M. Amadou Vamouké ?

La société civile camerounaise s'est largement mobilisée en sa faveur.
De nombreux dirigeants internationaux de l'audiovisuel public ont exprimé leur soutien.
Une cinquantaine d'articles de presse ont dénoncé son inculpation et son incarcération injustifiées.

Comment M. Amadou Vamouké peut-il espérer être réhabilité et libéré ?

Les raisons de son incarcération sont à chercher ailleurs que sur le terrain judiciaire...
La solution viendra de la mobilisation des soutiens qui s'amplifient au Cameroun et à l'international.

Comment soutenir M. Amadou Vamouké ?

Informez vous sur [facebook.com/vamoulke](https://www.facebook.com/vamoulke) Signez la pétition sur change.org/p/vamoulke

Apportez votre soutien financier (modalités sur demandes adressées à vamoulke@vatim.com)

Lettre de témoignage de moralité sur la personne de M. Amadou VAMOULKE
Journaliste et ancien Directeur général de la *Cameroon Radio and Television* (CRTV)

Après plus de onze années dévouées au poste de Directeur général de la CRTV du Cameroun, M. Amadou Vamouké a été inculpé et demeure en prison depuis quinze mois pour des charges supposées de malversations.

Nous sommes ou avons été des responsables d'organismes audiovisuels publics, en Afrique et en dehors du continent, qui avons entretenu des relations professionnelles suivies et souvent amicales avec ce dirigeant qui a toujours fait honneur à son pays qu'il représentait au plus haut niveau dans les organisations internationales audiovisuelles (JAR, CIRTEF, URTI, RAPAF).

Sans vouloir s'ingérer dans un dossier dont le traitement judiciaire ne devrait pas manquer de réhabiliter totalement M. Vamouké dans son honneur, nous tenons à apporter ce témoignage de moralité à l'égard d'un collègue qui nous apparaît encore aujourd'hui comme un modèle de manager. Ce dirigeant, qui n'a eu de cesse de développer la CRTV pour en faire un exemple de gouvernance, a partagé avec nous sa vision d'un service public africain au service de tous les publics.

Pour chacun de nous, la personnalité de M. Vamouké se caractérise en deux mots : rigueur et intégrité. Rigueur avec les personnels de la CRTV qui sont à présent nommés sur leurs qualités professionnelles et évalués sur leurs résultats, mais aussi rigueur budgétaire qu'il a commencé par s'appliquer à lui-même en baissant son revenu de 60% et en adoptant un train de vie plus que raisonnable. Intégrité aussi en mettant fin au « régime des enveloppes » et en adoptant un principe de transparence dans tous les domaines de sa gestion.

Parallèlement à notre démarche, de nombreux articles de presse témoignent autant de la moralité que des qualités professionnelles et humaines de M. Vamouké. Nous en avons relevé les quelques lignes suivantes :

Les personnes qui ont travaillé sous sa direction pendant cette période-là se souviennent d'un chef accommodant. « Vamouké comme patron fixe le cap. Ce n'est pas le type qui va avoir la chicotte, ce n'est pas la caporalisation. C'est quelqu'un qui exige la qualité. Et même quand le cap est fixé, ceux qui travaillent avec lui bénéficient d'une présomption de compétence et même de bonne foi. Ce n'est pas quelqu'un qui a sur le collaborateur qui vient un préjugé défavorable. Il a un à priori favorable et juge le collaborateur sur son travail. Ça ne veut pas dire qu'il va s'accommoder de la médiocrité », nous indique un ancien journaliste de Cameroon Tribune. Il poursuit en relevant l'humilité et la très vaste culture de celui qui fut son rédacteur en chef : « C'est l'intellectuel même, qui aime les idées, la discussion intellectuelle. Il est très attaché à certaines valeurs, mais est ouvert à la discussion sur toute sorte de sujets. C'est par la force de tes arguments que tu vas le convaincre ».

**Dirigeants audiovisuels signataires d'une lettre de témoignage de moralité
de M. Amadou VAMOULKE**

Alain MASSÉ

ex DG Union des Radios et Télévisions Internationales (URTI), ex DG Radio France

Jean KOUCHNER

Secrétaire général de l'Union internationale de la Presse Francophone (UPF)

Yves BIGOT

Directeur général de TV5 Monde

Denise EPOTE

Directrice régionale Afrique de TV5

Françoise DOST

ex Secrétaire générale des Radio Francophones Publiques (RFP)

Canada

Sylvain LAFRANCE

ex Vice-président exécutif des services en français de CBC Radio-Canada

Nigéria

Ladan SALIHU

Former DG FRCN

Bénin

Stéphane TODOME

ex DG ORTB

Tunisie

Mansour MHENNI

ex PDG de la Radio Tunisienne

France

Jean MINO

ex DG de Canal France International (CFI) et ex Directeur France Télévisions

Tchad

Hassan SYLLA BEN BAKARI

ancien Ministre de la Communication et membre fondateur du RAPAF

Tchad

Kléoutouin DOUBAYE

ex DG de l'Office National de Radio Télévision du Tchad (ONRTV)

Tchad

Halime ASSADYA

Directrice des radios publiques tchadiennes

Tchad

Ahmad MAKAILA

ex DGA ONRTV

Italie

Mihaela Liliana SCHEFER

Responsable du marketing international Radio de la RAI

France

Jean-Marc BELKI

Directeur Distribution/Développement Afrique de RFI

Burundi

Thaddée SIRYUYUMUNSI

ex-DG de la RTNB (Radio Télévision Nationale du Burundi)

Croatie

Silvija LUKS

Section croate de l'Union de la Presse Francophone

Témoignage de M. Hervé BOURGES sur son ancien élève M. Amadou VAMOULKE

J'ai été en 1970 le fondateur et jusqu'en 1975 le directeur de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Yaoundé, devenue l'ESSTIC. A ce titre, M. Amadou Vamouké a fait partie de mes élèves. Il a été major de la deuxième promotion. Je n'ai eu qu'à me louer de son comportement ainsi que de ses qualités universitaires et professionnelles.

Il ne fait aucun doute pour ceux qui l'ont côtoyé que M. Vamouké est d'une intégrité professionnelle unanimement reconnue. Son dévouement à sa mission de Directeur général ont fait de M. Vamouké un exemple pour beaucoup de ses collègues étrangers.

J'ai toujours constaté son profond attachement à son pays, à l'Afrique, à la coopération internationale.

M. Amadou Vamouké conserve toute mon estime personnelle et mon amitié.

Fait à Paris, le 5 octobre 2017

Hervé Bourges

Ancien président de RFI, TF1, et France Télévisions Ancien

président de la SOFIRAD et de Radio Monte-Carlo Ancien

président de Canal+ Afrique

Ancien président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Ancien

porte-parole de l'UNESCO

Ancien ambassadeur de France auprès de l'UNESCO

Pétition signée nommément par plus de 1500 personnes

Cameroun ; Réhabilitation et libération de M. Amadou Vamouké

Journaliste et ancien Directeur général de la Cameroon Radio and Television (CTVR)

Signez cette pétition sur change.org/p/vamoulke et témoignez sur facebook.com/vamoulke

La procédure judiciaire en cours est venue confirmer que M. Vamouké est une haute personnalité publique qui a toujours fait preuve d'intégrité, de transparence et d'équité, qui plus est en obtenant des résultats remarquables pour l'entreprise publique de la CRTV. Cette personnalité représente un modèle considéré à risque par d'autres acteurs publics, puissants mais peu vertueux, qui ont choisi de se liguier pour le neutraliser par des persécutions puis par des procédures judiciaires dénuées de tout fondement.

M. Vamouké subit un acharnement judiciaire totalement arbitraire et un emprisonnement injustifiable qui fragilise sa santé. Le procès de M. Vamouké pose la question de savoir si un pays comme le Cameroun peut encore aujourd'hui se permettre de neutraliser ceux et celles de ses fils et de ses filles qui montrent le chemin vers un avenir où les « bonnes pratiques » feront oublier les pratiques actuelles encore trop souvent basées sur les intérêts personnels et égoïstes.

Au-delà de l'avenir personnel de M. Vamouké, à qui la société camerounaise doit une réhabilitation sans faille, nous devons nous mobiliser largement pour que le respect des droits humains ne soit pas une nouvelle fois bafoué par une procédure dont l'objet ne trompe aucun camerounais. En remportant ce combat légitime nous aiderons la justice camerounaise, aujourd'hui trop souvent décredibilisée, à renouer avec la confiance de ses citoyens.

Nous en appelons à la réhabilitation et à la libération immédiate de M. Amadou VAMOULKE

La personnalité de M. Vamouké suffit à comprendre les enjeux de son procès. Ses cinq principales qualités professionnelles - : intégrité, transparence, équité, rationalité et responsabilisation - sont des seules valeurs qui ont amené cette personnalité camerounaise à être... détenu illégalement depuis plus de 1000 jours Yaoundé.

M. Vamouké est soutenu par des collègues dirigeants de l'audiovisuel public de différents pays (Nigéria, Burundi, France, Italie, Tchad, Tunisie, ...), mais aussi par des représentants de la société civile camerounaise (ambassadeur, animateur radio, cadre d'entreprise, comédien, consultant, directeur de journal, entrepreneur, journaliste, magistrat, musicien, président d'association, ...) qui ont signé un témoignage de moralité établissant son intégrité.

En soutien à cette démarche, le REDHAC (Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale) a publié un communiqué de presse qui « *demande avec la plus grande insistance la réhabilitation et la libération sans délais de M. Amadou Vamouké, injustement emprisonné depuis le 29 juillet 2016.*

Preuves établies de l'intégrité de M. VAMOULKE

M. Amadou VAMOULKE a toujours été publiquement considéré au Cameroun, mais aussi auprès de ses confrères étrangers, comme une personnalité honnête et intègre. Pour preuve irréfutable, les éléments énumérés ci-dessous, qui suffisent à en attester, peuvent tous être vérifiés. Si toutes les actions relevées ne pouvaient pas éviter la prison à leur auteur, nous serions en droit de nous demander quel niveau d'intégrité faudrait-il démontrer pour éviter d'être déshonoré et privé de liberté ?

COMME DIRECTEUR GENERAL DE LA CRTV (2005 à 2016)

M. Vamouké a été désigné meilleur Maitre d'ouvrages sur 600 dossiers de leaders examinés par l'ARMP (Agence de Régulation des Marchés Publics) dont le Directeur général lui a remis le trophée devant tout le personnel de la CRTV.

Dès son entrée en fonction, M. Vamouké a jugé son salaire « indécent » et a demandé de lui-même à le baisser de 60% en le diminuant de 8,9 à 3,6 millions FCFA.

LOGEMENT

M. Vamouké a choisi un logement de fonction pour un loyer mensuel de 700 000 FCFA, ce qui représente le quart du niveau d'usage compte tenu de ses fonctions. M. Vamouké a ainsi fait réaliser 277 millions FCFA d'économies sur onze années au budget de la CRTV.

FRAIS DE MISSION

M. Vamouké a toujours fait un usage rigoureux de ses frais de mission qui n'ont toujours servi qu'à payer l'hôtel, la restauration et le transport. Contrairement à un usage trop souvent répandu, il n'a jamais présenté de factures de mission pour remboursement complémentaire.

M. Vamouké a systématiquement reversé à la caisse de la CRTV le surplus de frais touchés lorsque la mission était écourtée alors que la pratique était de conserver l'argent déjà versé même lorsque la mission était annulée ou écourtée.

FRAIS DE REPRESENTATION

La comptabilité de la CRTV confirme que M. Vamouké a pris une seule fois des frais de représentation d'un montant de 5 millions FCFA (pour des raisons professionnelles justifiées et vérifiées) alors que les autres fois il se limitait au strict minimum (autour de 0,5 millions FCFA). A titre indicatif, les pratiques passées accordaient une dotation moyenne de 30 millions FCFA pour ce type de frais de représentation de voyages à l'étranger.

GRATIFICATIONS DE LA PRÉSIDENCE

A titre de Directeur général, M. Vamouké a toujours partagé les gratifications de la Présidence qui lui étaient remises *intuitu personae*, créant ainsi un précédent par rapport aux pratiques antérieures qui l'auraient autorisé à les conserver intégralement pour son usage personnel. M. Ndjock Abanda, qui était chargé de ces répartitions, peut témoigner pour au moins une vingtaine de circonstances.

COMMANDES

M. Vamouké n'a jamais reçu le moindre « pourboire » sur les commandes passées par la CRTV.

M. Vamouké a obtenu le prix du "meilleur maitre d'ouvrage" sur 600 managers contrôlés selon un classement de l'ARMP (Régulateur des marchés publics).

HOTELS EN MISSION À L'ÉTRANGER

M. Vamouké descendait généralement dans des hôtels trois étoiles qu'il payait sur ses propres deniers de frais de mission. Ce point peut être vérifié auprès de l'hôtel dans lequel il descendait à Paris (hôtel MEDIAN au 1 Boulevard Victor, 75015 - Paris).

ASSURANCE MALADIE DE LA CRTV

M. Vamouké a toujours refusé la proposition des assureurs d'être « discrètement » pris en charge avec toute sa famille, alors que le reste du personnel ne bénéficiait pas de cet avantage. Ce point peut être vérifié auprès des assureurs, AXA notamment).

MARCHÉS PUBLICS

M. Vamouké a toujours respecté la règle de publicité obligatoire des appels d'offres lancés par la CRTV sur les antennes.

M. Vamouké a créé une structure de contrôle discrète des procédures de marchés, qui a permis d'annuler des attributions douteuses. Ce point peut être vérifié auprès des membres actuels de la commission des marchés.

RECRUTEMENTS

M. Vamouké a mis en place des procédures objectives et transparentes, requérant des avis divers, pour les nouveaux recrutements basés sur les qualités professionnelles et l'expérience pour écarter les « petits arrangements ».

M. Vamouké a mis en place pour la première fois des appels à candidatures à la CRTV qui ont fait l'effet d'une bombe et qui ont fini par devenir une pratique courante

M. Vamouké a mis en place des concours avec copies anonymes. Il est à noter que sa propre nièce, Aissatou Vamouké, a ainsi échoué il y a deux ans au concours de recrutement des JRI à la CRTV .Ces procédures transparentes représentent un précédent au Cameroun.

Aucun des enfants de M. Vamouké ne travaille à la CRTV alors qu'ils étaient pourtant en quête d'emploi.

BONNES PRATIQUES

M. Vamouké a mis fin à la commission de 10% que percevait l'administration fiscale pour se rémunérer sur la collecte de la redevance audiovisuelle.

DANS LE CADRE DE SES ANCIENNES FONCTIONS

IMPRIMERIE NATIONALE (dix ans comme Directeur général)

M. Vamouké a créé un précédent en mettant en place une commission des marchés alors que la pratique n'était pas en vigueur au Cameroun.

M. Vamouké a refusé de prendre son salaire tant que tout le personnel n'était pas payé avant lui (période de crise économique durant laquelle l'Etat ne payait pas ses dettes dans les délais).

M. Vamouké a conservé un véhicule de fonction ancien en refusant de le remplacer tous les trois ans conformément à l'usage en cours.

M. Vamouké n'a jamais accepté le moindre « pourboire » sur les recettes.

SITABAC

M. Vamouké y a bâti une solide réputation d'intégrité que le PDG de cette entreprise, M. James Onobiono, et ses anciens collègues peuvent encore aujourd'hui confirmer.